

Comment s'informer et participer ?

• Le dossier du maître d'ouvrage

Réalisé par le maître d'ouvrage (Port Autonome de Guadeloupe), ce dossier présente le projet, son contexte, ses opportunités et ses objectifs, ainsi que ses impacts et ses retombées économiques. Il est à la disposition du grand public et de tout acteur du débat.

• Les outils d'information

Dès l'ouverture du débat tous les citoyens disposent des documents de présentation du projet, du mode d'emploi du débat public et d'une carte « T ». La possibilité est ainsi donnée d'exprimer une opinion, de faire parvenir une question écrite au maître d'ouvrage. Le site internet du débat est ouvert et peut être consulté pour des compléments d'information ou poser une question : www.debatpublic-portguadeloupe.org

• Les réunions publiques

20 réunions publiques sont programmées sur l'ensemble du territoire. Elles sont ouvertes à tous et permettent de prendre connaissance du projet présenté par le maître d'ouvrage, de s'informer sur les positions exprimées, de livrer en direct son opinion en l'argumentant tout en tenant compte de celle des autres. Elles se tiendront entre le 5 octobre 2011 et le 31 janvier 2012, le planning des réunions est porté sur ce mode d'emploi et sera annoncé chaque semaine en radio, télévision et sur France-Antilles.

• Les expositions permanentes

6 expositions permanentes sont proposées au public, sous forme de panneaux retraçant les grandes lignes du projet. Des bornes bluetooth dans les lieux d'exposition permettront aux visiteurs de télécharger sur leur téléphone portable le film explicatif du processus du débat.

• Le Journal du Débat

Il rendra compte de l'actualité du débat, des réunions tenues ou à venir, des avis adressés à la commission particulière. Il est prévu une édition mensuelle qui sera gracieusement mise à la disposition du public.

• Les cahiers d'acteurs

Ces supports de communication sont spécialement destinés à ceux qui souhaitent présenter une argumentation développée ayant trait au sujet (organisations, associations, acteurs publics...). Leur contenu est sous la responsabilité de leurs auteurs, selon une présentation normée. Ils sont présentés à la commission particulière qui prend en charge leur impression et leur diffusion pendant la période du débat. Les cahiers d'acteurs seront disponibles sur demande auprès de la CPDP et accessibles sur le site.

Calendrier

> Les lieux du débat

05/10/2011	WTC	Baie-Mahault
07/10/2011	Salle George Tarer	Pointe-à-Pitre
12/10/2011	Hôtel de ville	Gosier
14/10/2011	Centre de ressource	Abymes
19/10/2011	Hôtel de ville	Basse-Terre
21/10/2011	Foyer rural de Belin	Port Louis
04/11/2011	Médiathèque	Lamentin
09/11/2011	Hôtel de ville	Morne-à-l'eau
18/11/2011	Salle Beauprethuy	Sainte rose
23/11/2011	Salle Laura Flessel	Petit bourg
25/11/2011	Communauté des communes	Marie-Galante
02/12/2011	Centre culturel E. Coradin	Saint-Claude
07/12/2011	Centre culturel (OMCS)	Sainte-Anne
09/12/2011	Hôtel de ville	Baie-Mahault
14/12/2011	Université (salle Mérault)	Pointe-à-Pitre
16/12/2011	Ciné-Théâtre "le Majestic"	Capesterre
06/01/2012	Salle Bloncourt Francillette	Trois-Rivières
13/01/2012	Hôtel de ville	Bouillante
20/01/2012	Salle Robert Loyson	Moule
27/01/2012	Cité des métiers	Abymes

> Les lieux d'exposition

à partir du 5 octobre

- Conseil régional
- Sous-préfecture
- CCI Guadeloupe
- Centre Hospitalier Universitaire
- Aéroport pôle Caraïbes
- Centre commercial Destrelaud
- Centre commercial Milénis

CPDP Extension port de la Guadeloupe

Immeuble Saint John PERSE

97110 Pointe-à-Pitre Guadeloupe

Tél : 0590 68 61 88

Fax : 0590 68 63 13

www.debatpublic-portguadeloupe.org

cpdp
Commission particulière
du débat public

Extension
Port de la Guadeloupe

Extension du Port de la Guadeloupe

Participez au débat

05 Octobre 2011 - 31 Janvier 2012

> Mode d'emploi

Vitamine C / Alternative

www.debatpublic-portguadeloupe.org

• Qu'est-ce que le débat Public ?

Le code de l'environnement rend obligatoire la saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) pour tout projet d'aménagement d'intérêt national. Le 23 mars 2011, la Commission Nationale du Débat Public, saisie du projet d'extension du port de la Guadeloupe, a décidé l'organisation d'un débat public et nommé une Commission Particulière du Débat Public (CPDP).

• Quel est le rôle de la CPDP ?

La Commission Particulière du Débat Public est chargée d'organiser et d'animer le débat public. La commission mise en place pour l'extension du port de la Guadeloupe est composée de cinq membres

Jean-Claude DEGRAS (président),
Marie-Laure BLONBOU
Moïse FLESSEL
Myriam LUBINO-BISSAÏNTE
Jacques PORTECOP

• A quoi sert le débat ?

Durant les 4 mois de débat, l'ensemble des avis émis par la population en toute connaissance de cause, fera l'objet d'un compte rendu. Un bilan établi par la CNDP sera ensuite remis au maître d'ouvrage, lequel, dans l'exercice de ses compétences tirera les conclusions des positions exprimées par le public.

• Le projet du Port Autonome

Le projet d'extension du port de la Guadeloupe prévoit la construction d'une plateforme permettant d'accueillir une nouvelle génération de porte-conteneurs de plus grande taille.

Le Port Autonome de la Guadeloupe entend ainsi se positionner sur le trafic de transbordement lié à l'évolution du commerce maritime international empruntant le Canal du Panama. Ce projet d'envergure a une incidence sur plusieurs secteurs d'ordre économique, social ou environnemental de la Guadeloupe.



Crédit photo Franck Decluzet

• Les caractéristiques générales du projet

Le projet consiste dans l'aménagement d'un môle au Sud du terminal à conteneurs actuel de Jarry. Il comprendra un quai de 350 mètres de longueur et la construction de 25 hectares de terre-pleins. Le bassin d'évitage sera agrandi et le chenal dragué à la cote -15,40 CM (niveau zéro des cartes maritimes).

L'ouvrage sera connecté par voie routière à l'actuel port de Jarry et à l'ensemble des activités économiques de la zone. Il a été prévu de construire le terminal en respectant les normes les plus rigoureuses du point de vue de la résistance aux événements climatiques et naturels.

• Le mot du président

La Commission Nationale du Débat Public a décidé d'organiser un débat public sur le projet d'extension du Port de la Guadeloupe.

Conformément aux dispositions de la loi du 27 février 2002, la CNDP m'a fait l'honneur de me confier la présidence de la Commission Particulière du Débat Public.

Le débat se déroulera du Mercredi 05 octobre 2011 au Mardi 31 janvier 2012. Les réunions publiques se dérouleront dans plusieurs communes de l'archipel.

Je vous invite à profiter de l'opportunité offerte pour participer activement aux débats publics, vous informer sur le projet et donner votre avis.

Président

Jean-Claude DEGRAS



Projet d'extension du port de Guadeloupe